

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 01/2025
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

COMPTES 2024
de l'Association de communes Sécurité Riviera

Séances de commission : mardis 15.04.2025 (sans Comité de direction) **et 20.05.2025** (avec Comité de direction) – 19h.00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815 Clarens

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	3
2. Objet du préavis.....	3
3. Récapitulatif	4
3.1. Restitutions financières.....	4
3.2. Office de la mobilité - Stationnement (610).....	5
3.3. Charges nettes 600 à 609, 650 et 660.....	8
3.3.1. Recettes supplémentaires.....	8
3.3.1.1. Répartition selon la nature des comptes.....	8
3.3.1.2. Répartition selon les services.....	9
3.3.2. Economies sur les charges.....	11
3.3.2.1. Répartition selon la nature des comptes.....	11
3.3.2.2. Répartition selon les services.....	13
4. Budget de fonctionnement.....	14
5. Evolution des charges des recettes et couverture des coûts.....	16
6. Evolution de la charge totale à répartir (hors 610).....	20
7. Répartition de l'excédent de charges.....	20
8. Documents annexés au présent préavis.....	22
9. Conclusion.....	23

Documents annexés :

- comptes 2024, incluant
 - charges et revenus par cellule opérationnelle
 - commentaires par compte des écarts les plus significatifs
 - charges par nature
 - revenus par nature
 - répartition par commune
 - balance des comptes
- copie du rapport fiduciaire

Rappel des dénominations du plan comptable :

600	Autorités
601	Direction
602	Chancellerie
603	Police
605	Ambulance
606	UTLI
607	Amendes d'ordre
608	Police du commerce

Les charges et revenus des cellules C1 à C9 sont répartis sur l'ensemble des communes selon la clé de pondération définie par les Statuts.

609	Signalisation	(charges réparties au prorata du nombre d'habitants sur les communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey)
610.01	Stationnement Montreux	(charges et revenus sur la commune de Montreux)
610.02	Stationnement Vevey	(charges et revenus sur la commune de Vevey, après décompte des prestations au profit des communes de Blonay, Corsier et St-Légier)
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	(charges et revenus sur la commune de La Tour-de-Peilz)
650	SDIS	
660	Protection civile	

Conformément aux dispositions des articles 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et 100 du Règlement du Conseil intercommunal Sécurité Riviera du 21 avril 2016, nous avons l'avantage de vous soumettre les comptes 2024 de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR).

1. Préambule

L'exercice 2024 est le dix-septième de l'ASR, qui, depuis 2014, fonctionne dans sa version actuelle de plate-forme sécuritaire pour la Riviera. L'ultime modification a été enregistrée au début de l'année 2016 par l'adoption d'un budget consolidé, lequel intègre, conformément aux dispositions légales cantonales, les trois communes du Pays-d'Enhaut que sont Château-d'Œx, Rossinière et Rougemont. Sur leur territoire s'exercent les missions de protection civile, selon des conditions fixées par contrat de droit administratif.

Conformément aux dispositions des Statuts de l'Association, le budget 2024 a été déposé par voie de préavis lors de la séance du Conseil intercommunal du 8 juin 2023 et validé le 21 septembre 2023. Les procédures d'élaboration et de contrôle budgétaire ont été appliquées à l'ensemble de l'ASR, chaque dépense ayant fait l'objet d'une analyse approfondie avant toute commande.

Afin de dissocier l'activité principale de l'ASR des contrats de prestations en matière de stationnement passés avec les communes pour des missions spécifiques de police de proximité et de gestion du stationnement (service 610), les comptes relatifs à ces objets ont été traités séparément dans la suite du document.

2. Objet du préavis

Les comptes 2024 se présentent de la manière suivante :

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Charges activité principale	38'727'683.88	40'517'234.00	37'075'722.82
Revenus activité principale	-11'943'890.10	-11'049'364.00	-11'195'691.83
Totale activité principale	26'783'793.78	29'467'870.00	25'880'030.99
Charges (610)	6'160'339.71	6'994'405.00	6'193'080.29
Revenus (610)	-13'123'462.00	-11'580'266.00	-12'139'836.50
Total (610)	-6'963'122.29	-4'585'861.00	-5'946'756.21
Total général	19'820'671.49	24'882'009.00	19'933'274.78

Le budget 2024, tel que voté par le Conseil intercommunal le 21 septembre 2023, prévoyait un excédent de charges d'environ CHF 24.9 millions pour l'ensemble de l'exercice. Le résultat des comptes présente un excédent effectif inférieur d'environ CHF 5.1 millions (soit environ 20% de moins que prévu), ce qui signifie que les communes membres devront financer un montant moindre que celui initialement budgété. Ce résultat est le fruit d'une combinaison de recettes externes, plus élevées qu'en 2023 (+7.4% par rapport aux CHF 23.34 millions), et d'économies sur plusieurs postes de charges, notamment dans l'activité principale.

En dépit d'une progression des charges totales de l'ASR (+3.7% par rapport aux CHF 43.27 millions de 2023), l'amélioration des recettes externes a permis de contenir l'excédent de charges à répartir entre les communes, qui s'établit en 2024 à CHF 19.82 millions, soit une légère baisse de 0.6% par rapport aux CHF 19.93 millions de 2023.

Le présent préavis a pour objet de détailler ces résultats, d'en expliquer les principales variations par rapport à l'exercice précédent et aux prévisions budgétaires, et de proposer au Conseil intercommunal d'arrêter les comptes 2024 tels que présentés. La structure reprend les grandes lignes du préavis 2023 pour en faciliter la lecture comparée et la compréhension des évolutions.

3. Récapitulatif

3.1. Restitutions financières

Communes	Comptes 2024		Budget 2024	A rembourser
	Charges nettes	Offices de stationnement	Charges nettes	
Blonay - St-Légier	3'997'937.95		4'413'181.13	-415'243.18
Chardonne	608'773.35		671'473.21	-62'699.86
Corseaux	439'075.20		485'303.48	-46'228.28
Corsier	643'689.12		708'076.07	-64'386.95
Jongny	360'045.42		387'485.48	-27'440.06
Montreux	9'222'360.60	-2'160'716.93	10'092'801.83	-3'031'158.16
La Tour-de-Peilz	4'331'626.31	-506'509.63	4'798'540.81	-973'424.13
Vevey	6'926'134.74	-4'295'895.73	7'640'128.32	-5'009'889.31
Veytaux	141'871.36		154'363.01	-12'491.65

Château-D'Oex	82'225.05		84'361.09	-2'136.04
Rossinière	11'999.19		12'625.79	-626.60
Rougemont	18'055.49		19'529.78	-1'474.29
Total	26'783'793.78	-6'963'122.29	29'467'870.00	-9'647'198.51

Les restitutions financières annuelles aux communes s'élèvent, pour l'exercice 2024, à environ CHF 9.65 millions. Ce montant correspond à la différence entre les contributions communales versées durant l'année 2024 (CHF 29.47 millions) et les charges nettes effectivement constatées dans les comptes (CHF 19.82 millions après ajustement des recettes de stationnement), représentant un excédent redistribué aux communes.

Ces restitutions découlent de deux sources principales :

- **Contrats de prestations en matière de stationnement : CHF 6.96 millions**

Environ CHF 6.96 millions proviennent des conventions de stationnement conclues entre l'ASR et trois communes (Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz). Elles ne sont pas prises en compte dans les acomptes versés par les communes sur le budget 2024. Selon ces accords spécifiques, ces communes gèrent le stationnement payant sur leur territoire et en perçoivent les recettes, tandis que l'ASR assume les frais de personnel des Assistants de sécurité publique (ASP). En 2024, le solde en faveur de ces communes (recettes de stationnement moins charges associées) a dépassé de CHF 2.38 millions les prévisions budgétaires. Cet excédent, qui leur revient de droit, réduit d'autant leur charge nette finale envers l'ASR.

- **Autres écarts (hors stationnement) : CHF 2.68 millions**

Le reste des restitutions, soit environ CHF 2.68 millions, résulte d'un surplus par rapport aux prévisions hors contrats de prestations en matière de stationnement. Bien que positif, ce surplus est inférieur de 15.6 % à celui de 2023 (CHF 3.18 millions), reflétant une performance plus proche des prévisions budgétaires cette année. Ce montant se décompose en :

- Recettes externes supplémentaires : CHF 0.89 million (contre CHF 0.52 million en 2023).
- Économies sur les charges : CHF 1.79 million (contre CHF 2.66 millions en 2023).

En résumé, l'exercice 2024 se solde par une restitution totale de CHF 9.65 millions aux communes, principalement grâce aux excellents résultats du stationnement payant. L'écart entre les comptes et le budget (hors stationnement) s'est resserré par rapport à 2023, témoignant de prévisions plus réalistes, notamment en ce qui concerne les charges budgétées.

3.2. Office de la mobilité - Stationnement (610)

Le volet « stationnement » (Office de la mobilité, tâche 610) mérite un examen particulier, car son mode de financement et de répartition diffère du reste des activités de l'ASR. La plupart des communes ont conclu des contrats de prestations avec l'ASR pour des missions spécifiques de police de proximité ou de gestion du stationnement. Dans ce cadre, l'ASR met à disposition des agents de sécurité publique, tandis que chaque commune perçoit les recettes générées sur son territoire, après déduction des frais administratifs, d'équipement et de personnel engagés.

Les communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz ont des accords directs, qui sont reflétés dans les comptes 610.01, 610.02 et 610.03.

Communes	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 24 / budget 2024	Comptes 2024 / Comptes 2023
Montreux	-2'160'716.93	-1'554'830.00	-1'530'866.18	39.0%	41.1%
La Tour-de-Peilz	-506'509.63	-266'805.00	-479'215.64	89.8%	5.7%
Vevey	-4'295'895.73	-2'764'226.00	-3'936'674.39	55.4%	9.1%
Autres communes	430'834.92	267'000.00	337'956.06	61.4%	27.5%

Pour l'exercice 2024, les résultats du stationnement confirment et accentuent les tendances observées l'an passé :

- Montreux (610.01) – La commune de Montreux enregistre un excédent de recettes de stationnement de CHF -2'160'716. Comparé à 2023 (CHF -1.53 million), cela représente une augmentation substantielle de 41%. Ce rebond notable des revenus de stationnement à Montreux s'explique notamment par la mise en place de la tarification le dimanche. Montreux bénéficie ainsi de près de CHF 600'000 de plus que ce qui était anticipé dans le budget 2024, qui tablait sur un excédent d'environ CHF -1.55 million. Cette excellente performance contribue largement à réduire la charge nette supportée par Montreux pour les autres services de l'ASR.
- La Tour-de-Peilz (610.02) – Le solde net pour La Tour-de-Peilz s'établit à CHF -0.51 million (contre CHF -0.27 million au budget 2024). Ce quasi-doublement du résultat stationnement (+~CHF 240'000) est principalement attribuable à l'application du stationnement payant le dimanche, introduite en 2023. La commune bénéficie ainsi pleinement des revenus supplémentaires générés par cette mesure.
- Vevey (610.03) – La ville de Vevey confirme sa position de principal bénéficiaire du service de stationnement, avec un solde de CHF -4.30 millions en 2024, en hausse par rapport à 2023 (CHF -3.94 millions). Cette évolution s'explique principalement par l'impact complet de plusieurs mesures, notamment la transformation de la zone à disque du secteur Plan-Dessous en zone payante, initiée en 2023, ainsi que l'extension du contrôle payant au dimanche. Ces ajustements, couplés à une fréquentation élevée des parkings et à une efficacité accrue des contrôles, ont généré des recettes record, permettant à Vevey d'engranger près de CHF 0.4 million de plus qu'en 2023 (+9%) et de dépasser de CHF ~1.5 million les prévisions budgétaires, qui tablaient sur un solde d'environ CHF -2.76 millions. Cet excellent résultat (+55% vs budget) s'inscrit dans la continuité de la forte progression déjà observée en 2023, confirmant ainsi le succès des politiques de stationnement mises en œuvre.
- Autres communes (610.02.3529). Les communes de Corsier, Blonay-Saint-Légier, Corseaux et Veytaux bénéficient également de contrats de prestations sous différentes formes et rattachés à la commune de Vevey, incluant des services de police de proximité ou de contrôle du stationnement. En 2024, leurs recettes cumulées ont atteint plus de CHF

430'000, soit +61% par rapport au budget prévu et une croissance de 28% par rapport à 2023.

Le total des excédents de stationnement reversés aux trois principales communes concernées par ces accords atteint CHF 6.96 millions en 2024, alors que le budget initial prévoyait CHF 4.59 millions. L'écart positif d'environ CHF 2.37 millions (+51.8%) bénéficie intégralement aux communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz, selon les proportions décrites ci-dessus. Ces chiffres illustrent l'importance croissante des revenus de stationnement dans le financement de la sécurité publique locale, en particulier pour les communes urbaines de la Riviera.

Le succès continu de l'application mobile de paiement (PayByPhone) mérite d'être souligné. Les paiements via PayByPhone ont continué de croître significativement en 2024, avec des hausses oscillant entre +20% et +60% selon les localités et les périodes de l'année. Cette évolution positive témoigne de l'adhésion croissante des usagers aux solutions numériques, rendant le recouvrement plus efficace et plus sécurisé.

Enfin, il est important de rappeler que les montants figurant au compte 610.4911 « Imputations internes » (CHF 2.507 millions en 2024) correspondent à la refacturation interne des charges de personnel du service du stationnement vers les comptes communaux 610.01, 610.02 et 610.03. Cette écriture est purement interne et vise à neutraliser les charges de 610 dans la présentation analytique, afin de mettre en évidence les résultats par commune décrits ci-dessus.

***Recettes résultant du paiement
dématérialisé du stationnement***

	2021	2022	2023	2024
Vevey	708'320.00	901'699.00	1'266'585.00	1'595'715.00
Montreux	260'843.00	323'079.00	444'278.00	744'757.00
LTP	74'712.00	102'636.00	169'214.00	208'261.00
Blonay-St-Légier	121'212.00	122'902.00	139'017.00	187'834.00

3.3. Charges nettes 600 à 609, 650 et 660

Cette section regroupe l'analyse des charges nettes de fonctionnement pour l'ensemble des services mutualisés de l'ASR, à l'exception du stationnement (610), traité précédemment. Ces tâches constituent le « noyau » des activités de l'ASR, financées par la mise en commun des ressources des communes. En 2024, le total des charges nettes de ces services s'élève à CHF 26.78 millions, comme mentionné plus haut, représentant la charge effectivement répartie entre les communes membres.

Certaines tâches présentent des spécificités : la tâche 609 – Signalisation est partiellement financée par des contrats spécifiques et concerne uniquement les trois communes urbaines de la Riviera, tandis que la tâche 660 – PCI intègre également les communes du Pays-d'Enhaut (Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont).

D'une manière générale, l'exercice 2024 se distingue par des charges maîtrisées et inférieures au budget dans la plupart des services, ainsi que par des recettes légèrement supérieures aux prévisions sur plusieurs postes (hors stationnement). Les principaux écarts sont détaillés ci-après, selon deux perspectives : d'abord sous l'angle des natures comptables (recettes et dépenses par catégorie), puis du point de vue des services concernés.

3.3.1. Recettes supplémentaires

Plusieurs rubriques ont généré en 2024 des recettes supérieures aux montants prévus, contribuant ainsi à réduire la charge nette des communes. Voici les faits saillants en la matière.

3.3.1.1. Répartition selon la nature des comptes

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	En %
4	REVENUS	-11'943'890.10	-11'049'364.00	-894'526.10	8.1%
42	REVENUS DU PATRIMOINE	-543'367.66	-371'500.00	-171'867.66	46.3%
422	REVENUS PLACEMENTS	-44'289.61	0.00	-44'289.61	
423	REVENUS PATRIMOINE	-56'107.50	-50'000.00	-6'107.50	12.2%
427	LOCATIONS, REDEVANCES	-442'970.55	-321'500.00	-121'470.55	37.8%
43	TAXES, EMOLUMENTS	-8'101'417.40	-7'305'760.00	-795'657.40	10.9%
431	EMOLUMENTS	-498'773.70	-595'000.00	96'226.30	-16.2%
435	PRESTATIONS DIVERSES	-4'316'939.47	-4'021'560.00	-295'379.47	7.3%
436	REMBOURSEMENTS	-1'403'999.95	-1'189'200.00	-214'799.95	18.1%
437	AMENDES	-1'881'704.28	-1'500'000.00	-381'704.28	25.4%
45	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	-3'299'105.04	-3'372'104.00	72'998.96	-2.2%
451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	-3'299'105.04	-3'372'104.00	72'998.96	-2.2%

- **Revenus du patrimoine** – En 2024, l'ASR a encaissé CHF 543'000 de revenus du patrimoine, contre une prévision budgétaire de CHF 372'000. L'écart positif de CHF +172'000 (+46.3%) s'explique en grande partie par des placements à court terme sur la trésorerie (compte 4221), qui ont rapporté CHF 44'300, alors que le budget n'envisageait aucune recette sur ce poste. De plus, les revenus issus des redevances sur l'utilisation du

domaine public (compte 4272) ont atteint CHF 289'000, soit CHF 137'000 de plus que prévu. Le budget s'était montré trop prudent, puisque ces revenus s'élevaient déjà à CHF 245'000 en 2023.

- **Emoluments** – Les recettes issues des émoluments (compte 431) ont atteint CHF 498'774, en retrait par rapport aux CHF 595'000 budgétés (-16.3%). Cette baisse s'explique par une activité légèrement inférieure aux attentes, notamment pour les émoluments de surveillance selon la LADB.
- **Prestations diverses** – Ce poste (compte 435) regroupe notamment la facturation de services à des tiers, incluant les factures d'interventions des ambulances et la facturation des mandats d'amener, qui ont performé au-delà des attentes. L'excédent de CHF +295'000 s'explique notamment par CHF +218'000 issus des ambulances par rapport au budget, un montant toutefois stable par rapport à 2023, et une hausse des mandats d'amener, qui ont rapporté CHF +144'000 supplémentaires par rapport au budget et une hausse de 12.3% par rapport à 2023.
- **Remboursements** – Les remboursements (compte 436) ont atteint CHF 1.404 millions, dépassant de CHF +215'000 (+18.1%) le budget initial de CHF 1.189 millions. Ce surplus est en partie dû à des maladies non budgétées, notamment un arrêt longue durée au SDIS (+CHF 100'000), ainsi qu'à des remboursements de frais imprévus, en particulier via le compte 601.4362, qui inclut un remboursement de cotisation LLP 2023 non anticipée dans le budget.
- **Amendes** – Les recettes des amendes (compte 437) poursuivent leur progression, avec un total de CHF 1.881 millions en 2024, contre un budget de CHF 1.500 millions, soit un écart positif de CHF +382'000 (+25.4%). Cette augmentation est liée à une hausse du volume d'infractions constatées, grâce à une présence renforcée sur le terrain et des opérations ciblées de sécurité routière, ainsi qu'au déploiement d'un nouveau radar mis en service en cours d'année, contribuant à l'augmentation des recettes.
- **Participations aux charges cantonales** – L'ASR reçoit du Canton certaines participations financières pour ses services d'Ambulance du SDIS et de la Protection civile, regroupées sous les comptes 451. En 2024, ces participations s'élèvent à CHF 3.299 millions, soit légèrement en dessous du budget initial de CHF 3.372 millions, entraînant un écart négatif de CHF 73'000 (-2.2%). Toutefois, en réalité, les ajustements de ces participations nous sont favorables, comme en témoigne le fait que certaines subventions comme celle de la DGS peuvent être indexées sur l'IPC et sont donc légèrement supérieures aux prévisions. Si l'écart global apparaît négatif, c'est parce que ces subventions fonctionnent en vase communicant : la différence se reflète sous forme d'économies de charges pour le SDIS et la Protection civile ou en recettes supplémentaires pour les ambulances, compensant ainsi l'écart budgétaire global.

En résumé, les recettes 2024 hors contributions communales s'élèvent à CHF 11.94 millions, contre CHF 11.05 millions attendus. Cet excédent d'environ CHF 0.89 million est principalement attribuable à l'excédent des comptes 43 – Taxes et émoluments.

3.3.1.2. Répartition selon les services

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	En %
Autorités	600	-700.00	-1'000.00	300.00	-30.0%
Direction	601	-232'623.15	-35'000.00	-197'623.15	564.6%
Service Généraux	601.01	-10'411.70	0.00	-10'411.70	
Chancellerie	602	-534'360.00	-420'000.00	-114'360.00	27.2%
Police Riviera	603	-2'273'601.43	-1'988'500.00	-285'101.43	14.3%
Ambulance Riviera	605	-5'375'058.04	-5'323'976.00	-51'082.04	1.0%
UTLI	606		-7'000.00	7'000.00	-100.0%
Amendes d'ordre	607	-705'247.87	-623'500.00	-81'747.87	13.1%
Police du commerce	608	-1'033'138.80	-995'500.00	-37'638.80	3.8%
Signalisation	609	-102'274.81	-108'000.00	5'725.19	-5.3%
SDIS Riviera	650	-1'498'526.79	-1'220'285.00	-278'241.79	22.8%
Protection Civile	660	-177'947.51	-326'603.00	148'655.49	-45.5%
Total général		-11'943'890.10	-11'049'364.00	-894'526.10	8.1%

- **La Direction (601)** - Ce service centralise aussi certaines recettes non allouées ailleurs, notamment des produits financiers. Comme mentionné précédemment, la gestion de la trésorerie a permis de tirer parti de placements à court terme, générant environ CHF 44'300 d'intérêts (compte 601.4221), alors que le budget n'en prévoyait aucun. La Direction a également bénéficié du remboursement des cotisation 2023 à la LLP, suite à une correction du taux, une rentrée non anticipée dans le budget (compte 601.4362).
- **Chancellerie (602)** - La chancellerie a exécuté davantage de prestations qu'anticipé en matière de notifications de commandements de payer (poursuites), ce qui a généré environ CHF +144'000 de recettes supplémentaires par rapport aux attentes initiales (compte 602.4356). Cette hausse résulte d'une constante augmentation constatée année après année du nombre de dossiers de poursuites devant être gérés par la chancellerie.
- **Ambulance Riviera (605)** - Ce service a généré une part importante de revenus excédentaires (compte 605.4356), avec environ CHF +218'000 par rapport aux prévisions budgétaires, confirmant le haut niveau d'activité déjà observé en 2023. Toutefois, par un effet de vase communicant, cette hausse des recettes a entraîné une diminution des subventions cantonales correspondantes (compte 605.4514), la DGS ajustant sa participation en fonction des recettes effectives du service d'ambulance.
- **Police Riviera (603)** - Ce service contribue également de manière significative aux recettes excédentaires, principalement grâce à l'augmentation des amendes perçues. En 2024, les actions de sécurité routière renforcées et la mise en service d'un nouveau radar ont entraîné un surplus d'environ CHF +382'000 sur les amendes par rapport au budget (compte 603.4370).
- **Police du commerce (608)** - Ce service a également bénéficié de recettes supérieures aux prévisions, notamment en raison de l'augmentation constante du nombre de manifestations facturées. Par exemple, les redevances perçues sur l'utilisation du domaine public (marchés, etc.) ont atteint un niveau nettement plus élevé qu'attendu (+CHF ~137'000). Ces excédents ont toutefois été contrebalancés par des recettes moindres issues des émoluments de surveillance selon la LADB.

- **SDIS (650)** - Le SDIS a dégagé des recettes supplémentaires, principalement sous forme de remboursements d'assurances pour une absence de longue durée, à hauteur d'environ CHF 100'000 non budgétés. À cela s'ajoutent des versements effectués tardivement par le canton, en lien avec des prestations réalisées en 2023, représentant un montant supplémentaire de CHF +129'000.
- **Protection Civile (660)** – La Protection civile a enregistré des recettes inférieures aux prévisions, en raison d'une diminution des interventions en faveur de la collectivité. Cette tendance, déjà constatée en 2023, découle d'une orientation différente de ses missions vis-à-vis de la communauté.

En somme, la surperformance des recettes en 2024 provient principalement des services de Police et du SDIS, ainsi que des Services généraux (augmentation du nombre de commandements de payer notifiés par la Chancellerie et redevances en lien avec l'utilisation du domaine public). Les rares manques à gagner restent largement compensés par ces excédents.

3.3.2. Economies sur les charges

En parallèle des recettes, plusieurs économies ou moindres dépenses par rapport au budget ont été réalisées, sans affecter la qualité du service, grâce à une gestion rigoureuse et à quelques circonstances favorables.

3.3.2.1. Répartition selon la nature des comptes

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	En %
3	CHARGES	38'727'683.88	40'517'234.00	-1'789'550.12	-4.4%
30	AUTORITES ET PERSONNEL	32'055'642.66	33'248'546.00	-1'192'903.34	-3.6%
300	Autorités et commissions	296'839.44	312'386.00	-15'546.56	-5.0%
301	Personnel Administratif	24'731'108.48	25'347'289.00	-616'180.52	-2.4%
303	Charges sociales 1er pilier	2'170'589.31	2'281'379.00	-110'789.69	-4.9%
304	Caisse de pension	3'619'160.36	3'854'721.00	-235'560.64	-6.1%
305	Assurance accidents	381'296.55	385'361.00	-4'064.45	-1.1%
306	Débours	331'164.92	408'070.00	-76'905.08	-18.8%
309	Autres frais	525'483.60	659'340.00	-133'856.40	-20.3%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	5'148'470.90	5'510'000.00	-361'529.10	-6.6%
310	Fournitures de bureau	102'896.54	113'134.00	-10'237.46	-9.0%
311	Achats équipements	301'631.42	378'250.00	-76'618.58	-20.3%
312	Eau et énergies	356'647.32	442'400.00	-85'752.68	-19.4%
313	Marchandises et MP	246'862.27	285'800.00	-38'937.73	-13.6%
314	Entretien du patrimoine	139'136.47	169'300.00	-30'163.53	-17.8%
315	Entretien des équipements	1'146'390.94	1'208'830.00	-62'439.06	-5.2%
316	Loyer	1'325'622.49	1'366'373.00	-40'750.51	-3.0%
317	Réceptions	35'694.24	49'000.00	-13'305.76	-27.2%
318	Honoraires et frais bancaires	1'340'093.61	1'332'183.00	7'910.61	0.6%
319	Frais divers	153'495.60	164'730.00	-11'234.40	-6.8%

32	INTERETS		930.00	-930.00	-100.0%
322	Intérêts		930.00	-930.00	-100.0%
33	AMORTISSEMENTS	937'905.82	1'180'199.00	-242'293.18	-20.5%
330	Amortissement du patrimoine financier	554'135.47	326'000.00	228'135.47	70.0%
331	Amortissements patrimoine adm.	383'770.35	854'199.00	-470'428.65	-55.1%
35	CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.	577'284.50	565'559.00	11'725.50	2.1%
351	Charges cantonales et intercom.	577'284.50	565'559.00	11'725.50	2.1%
36	SUBVENTIONS	8'380.00	12'000.00	-3'620.00	-30.2%
365	Subventions	8'380.00	12'000.00	-3'620.00	-30.2%

Les économies sur les charges en 2024 s'élèvent à CHF 1.79 million par rapport au budget (4.4%), contre CHF 2.66 millions (6.7%) en 2023. on peut donc constaté une certaine amélioration dans la gestion du budget. Les principales variations positives (dépenses inférieures au budget) sont les suivantes :

- **Autorités et personnel** - Ce poste, représentant plus de 80 % des charges totales de l'ASR, est le plus important. En 2024, les dépenses se sont élevées à CHF 32.056 millions, contre CHF 33.249 millions budgétés, générant une économie globale de CHF 1.193 million (-3.6%), y compris les rémunérations des autorités. Plusieurs facteurs expliquent cet écart : certains postes budgétés (301) n'ont pas été pourvus pendant une grande partie de l'année, notamment à l'UTLI (606), tandis que des départs à la retraite ou des démissions n'ont pas été immédiatement remplacés, entraînant des économies temporaires sur les salaires. À noter que le service le plus important en termes d'EPT, la Police, a enregistré un écart de seulement 1.3%, une performance remarquable compte tenu d'une masse salariale de CHF 13.012 millions. Les charges sociales (303 et 304) ont logiquement diminué en proportion des salaires, tandis que les charges d'assurances du personnel (305), incluant l'assurance accidents LAA et la perte de gain maladie, sont restées quasiment dans les limites budgétaires, avec une légère économie de CHF 4'000 (-1.1%). Les débours et indemnités (306), comprenant les remboursements de frais aux collaborateurs (repas, habillement, déplacements), ont été inférieurs au budget de CHF 76'900 (-18.8%), tandis que les autres frais (309), incluant notamment la formation continue et les frais sanitaires, affichent une économie de CHF 133'900 (-20.3%).
- **Biens, services, marchandises (charges d'exploitation courante)** - Ce poste global (compte nature 31) s'élève à CHF 5.148 millions, contre CHF 5.510 millions budgétés, soit une économie de CHF 362'000 (-6.6%). Les principales économies concernent plusieurs catégories. D'abord, les achats de petit équipement et matériel (compte 311) ont totalisé CHF 302'000 pour un budget de CHF 378'000, générant ainsi une économie de CHF 76'618 (-20.3%), due au report ou à la révision à la baisse de plusieurs investissements en matériel informatique et bureautique. Ensuite, les énergies et consommables (comptes 312) enregistrent une baisse notable, notamment le carburant (3124) pour les véhicules, qui affiche une économie de CHF 79'000 (-32.4%), en raison de la baisse des prix en 2024. Concernant l'entretien des équipements (comptes 315), les soldes sont globalement

favorables, notamment pour l'entretien du matériel informatique (3151.01), qui a coûté CHF 724'000 contre CHF 773'000 budgétés, soit une économie de CHF 49'528 (-6.4%), grâce à une bonne maîtrise des coûts. De plus, l'entretien des bâtiments (3141) a nécessité moins de crédits que prévu, faute d'interventions majeures sur les infrastructures. Enfin, les loyers (3161) sont également légèrement sous budget, avec CHF 1.326 millions dépensés contre CHF 1.366 millions prévus, soit une économie de CHF 40'750, en partie liée aux travaux effectués à Vevey.

- **Amortissements** - Les charges d'amortissement ont également contribué aux économies réalisées, avec un écart de CHF 242'000. Cette économie provient principalement de deux éléments :
 - D'une part, une économie de CHF 470'000 liée en partie à la problématique budgétaire déjà soulevée l'an dernier. En effet, nous annualisons les charges d'amortissement des nouveaux investissements, alors qu'ils ne sont amortis qu'à partir de leur mise en service effective. À cela s'ajoute un non-investissement d'une partie des véhicules prévus dans le plan d'investissement de la police, générant un écart de CHF 220'000.
 - D'autre part, un dépassement de CHF 228'000 sur les pertes débiteurs. Comme expliqué l'année dernière, nous faisons face à un volume important de créances de plus de 360 jours. Afin d'assainir progressivement la situation, nous avons décidé d'échelonner la défalcation de ces créances sur trois ans pour rétablir une situation plus saine. Il est à noter que la majeure partie de ce dépassement concerne les ambulances (605) et, étant intégrée dans les calculs de subventions, cet assainissement a un impact limité sur les comptes de l'ASR.

3.3.2.2. Répartition selon les services

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	En %
Autorités	600	340'097.22	374'516.00	-34'418.78	-9.2%
Direction	601	1'806'002.05	2'101'848.00	-295'845.95	-14.1%
Service généraux	601.01	529'848.07	531'635.00	-1'786.93	-0.3%
Chancellerie	602	578'386.35	606'369.00	-27'982.65	-4.6%
Police Riviera	603	18'744'320.62	19'519'640.00	-775'319.38	-4.0%
Ambulance Riviera	605	5'681'250.56	5'871'626.00	-190'375.44	-3.2%
UTLI	606	936'705.56	1'140'482.00	-203'776.44	-17.9%
Amendes d'ordre	607	1'286'733.13	1'260'388.00	26'345.13	2.1%
Police du commerce	608	1'446'258.50	1'353'512.00	92'746.50	6.9%
Signalisation	609	1'274'040.88	1'443'970.00	-169'929.12	-11.8%
SDIS Riviera	650	3'911'568.46	3'930'769.00	-19'200.54	-0.5%
Protection Civile	660	2'192'472.48	2'382'479.00	-190'006.52	-8.0%
Total général		38'727'683.88	40'517'234.00	-1'789'550.12	-4.4%

- **Direction (601)** – La Direction de l'ASR a contribué aux économies principalement grâce à la non-utilisation des charges d'amortissement budgétées, générant une économie de CHF 210'000 (voir explications précédentes).

- **Police Riviera (603)** - Le Service de police enregistre la plus grande économie en valeur absolue. En tant que principal centre de coûts de l'Association, son budget n'a pas été entièrement consommé en 2024, avec une économie de CHF 775'000, soit un écart d'environ 4.0% par rapport aux prévisions. Toutefois, cette performance marque une nette amélioration en gestion budgétaire par rapport aux années précédentes. D'une part, un écart de 4% reste raisonnable, notamment en comparaison avec les autres services, d'autant plus que la police dispose du budget le plus important. D'autre part, cet écart est bien inférieur à celui de l'année dernière, où il dépassait 10%, démontrant une meilleure maîtrise des dépenses et une gestion budgétaire plus rigoureuse.
- **UTLI (606)** - Le service UTLI affiche également un écart sensible en pourcentage (17.9% d'économies, soit un peu plus de CHF 200'000 sur un budget d'environ CHF 1.1 million). Cette économie provient en grande partie des charges de personnel de ce service, comme décrit précédemment. Par ailleurs, certains projets informatiques ont été recalibrés, permettant de différer des dépenses mineures à l'exercice suivant sans impact sur le service rendu.
- **Police du commerce (608)** - La police du commerce est le seul service présentant un dépassement budgétaire conséquent. Les amendes d'ordre aussi, mais leur dépassement reste minime. Le principal facteur de ce dépassement provient de la perte sur débiteur liée au festival Vibiscum, qui n'avait pas été provisionnée (CHF 140'000 environ).
- **Signalisation (609)** - Dans le cadre d'une réorganisation interne de l'Office de la Mobilité, 0.4 ETP de la Signalisation (609.3011) a été transféré aux Amendes d'ordre (607.3011). Cette réorganisation a permis une économie de CHF 125'000. Le reste provient d'économies sur le matériel et l'entretien.
- **Protection Civile (660)** - Le service de la Protection civile présente également une économie notable, de l'ordre de CHF 190'000 (plus de 8% d'économies sur son budget de fonctionnement). Ce résultat est principalement dû à une activité des astreints moins élevée qu'escompté : le nombre de jours de cours de répétition et d'engagements de protection civile a été inférieur aux prévisions, engendrant des dépenses moindres en indemnités, en frais de cours et en logistique. Naturellement, les subventions cantonales correspondantes ont été ajustées à la baisse (comme évoqué dans la section recettes), mais au final, le poste Protection civile dégage une économie nette pour les communes membres.
- **Autres services** - Pour les autres services, les écarts sont plus modestes et généralement inférieurs à 5%. Le SDIS (650), par exemple, a exécuté pratiquement la totalité de son budget (moins de CHF 20'000 d'écart, soit seulement 0.5% de différence). Le service ambulance affiche un écart de seulement 3.2%, tandis que les services généraux, la Chancellerie et les Amendes d'ordre présentent des dépenses quasiment en phase avec leur budget. Le poste « Autorités » (600), bien que son budget soit restreint, affiche un écart de 9.2% (CHF 34'000), mais cet écart n'a pas d'impact significatif sur les comptes.

4. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2024 consolidé, tel que voté par le Conseil intercommunal le 21 septembre 2023, présentait un excédent de charges à répartir entre les communes membres, conformément aux principes fixés à l'article 34 des Statuts de l'Association. Les tableaux comparatifs figurant ci-après (et en annexe) permettent de visualiser les éléments financiers des comptes 2024 par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023. Ils distinguent les catégories de répartition suivantes, afin de tenir compte des différentes clés appliquées :

- **Comptes 600 à 608** : charges et revenus des services de base partagés par l'ensemble des 9 communes membres (répartition pondérée selon le coefficient démographique de chaque commune).
- **Comptes 600 à 610.03** : idem, mais en incluant les particularités liées aux cellules de Signalisation (609) et de Stationnement (610.xx), qui font l'objet d'un traitement spécifique.
- **Compte 650** : charges et revenus du SDIS Riviera), financés par les 9 communes membres selon la démographie normal.
- **Compte 660** : charges et revenus de la Protection civile, incluant la participation des trois communes du Pays-d'Enhaut (Château-d'Œx, Rossinière et Rougemont) conformément aux conventions les liant à l'ASR.
- **Comptes 600 à 660** : répartition totale et finale de l'excédent de charges 2024 entre toutes les communes, en combinant l'ensemble des domaines ci-dessus.

	Comptes 2024 600 à 608	Budget 2024 600 à 608	Comptes 2023 600 à 608
Charges brutes	31'349'602.06	32'760'016.00	29'908'124.27
Revenus	-10'165'140.99	-9'394'476.00	-9'541'549.02
Charges à répartir	21'184'461.07	23'365'540.00	20'366'575.25

	Comptes 2024 600 à 610.03	Budget 2024 600 à 610.03	Comptes 2023 600 à 610.03
Charges brutes	38'783'982.65	41'198'391.00	37'434'872.75
Revenus	-23'390'877.80	-21'082'742.00	-21'774'668.17
Charges à répartir	15'393'104.85	20'115'649.00	15'660'204.58

	Comptes 2024 650	Budget 2024 650	Comptes 2023 650
Charges brutes	3'911'568.46	3'930'769.00	3'746'369.10
Revenus	-1'498'526.79	-1'220'285.00	-1'345'909.71
Charges à répartir	2'413'041.67	2'710'484.00	2'400'459.39

	Comptes 2024 660	Budget 2024 660	Comptes 2023 660
Charges brutes	2'192'472.48	2'382'479.00	2'087'361.31
Revenus	-177'947.51	-326'603.00	-214'950.45
Charges à répartir	2'014'524.97	2'055'876.00	1'872'410.86

	Comptes 2024 600 à 660	Budget 2024 600 à 660	Comptes 2023 600 à 660
Charges brutes	44'888'023.59	47'511'639.00	43'268'803.11
Revenus	-25'067'352.10	-22'629'630.00	-23'335'528.33
Charges à répartir	19'820'671.49	24'882'009.00	19'933'274.78

Le budget de fonctionnement 2024 de l'ASR a été construit de manière prudente. Il visait un équilibre opérationnel après contributions communales, en tablant sur une progression modérée des charges (+3.0%, en incluant le stationnement, par rapport au budget 2023), ainsi qu'une hausse maîtrisée des recettes externes (+2.2%).

Comme exposé ci-dessus, l'exécution 2024 s'est soldée par des charges inférieures aux montants budgétés (-5.5%) et des revenus bien supérieurs aux prévisions (+10.8%), en incluant le stationnement. Si cet exercice a de nouveau mis en évidence une grande prudence dans l'élaboration du budget, il convient toutefois de noter une amélioration significative de la maîtrise des charges nettes hors stationnement, comme expliqué précédemment.

Bien que le volume financier global de l'ASR soit resté inférieur aux prévisions, la structure des dépenses et des recettes est restée conforme aux orientations du budget voté. Les économies réalisées ne se sont pas faites au détriment des objectifs de service.

Pour l'avenir, les enseignements tirés de 2024 permettront d'affiner le budget 2026. Une attention particulière sera portée aux dépassements budgétaires constatés afin d'optimiser la planification financière. Le passage au MCH2 devrait également offrir une meilleure visibilité. Cette transition permettra d'avoir une structure de comptes principaux plus globale, facilitant l'analyse des tendances générales, tout en offrant une granularité plus détaillée grâce à des sous-comptes spécifiques par service, améliorant ainsi le contrôle budgétaire au quotidien.

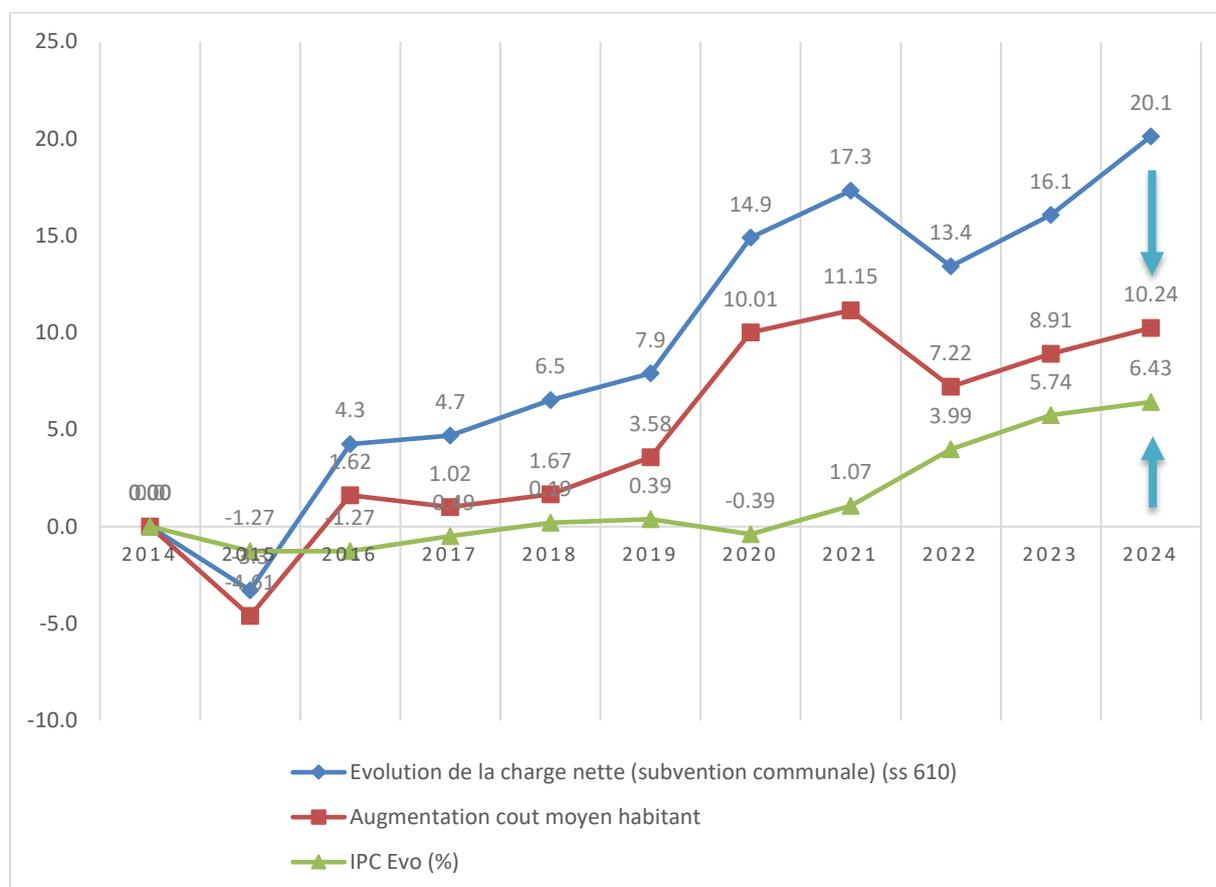
5. Evolution des charges, des recettes et couverture des coûts

5.1. Rappel de l'évolution 2024 et perspective depuis 2014

En 2024, l'ASR a enregistré un total de charges de CHF 44.888 millions (comptes 600 à 660), pour des revenus de CHF 25.067 millions, soit une charge nette à répartir de CHF 19.820 millions. Ce résultat, légèrement plus favorable qu'anticipé au budget 2024, traduit une très légère baisse de la charge nette finale à la charge des communes par rapport aux comptes 2023 (CHF 19.933 millions).

Toutefois, si l'on exclut le poste stationnement (610) – dont les revenus nets ont augmenté de CHF 1.016 million –, la charge nette a tout de même progressé de CHF 0.903 million. Cette tendance suscite des questions, d'autant plus que, sur une période plus longue (2014-2024), les coûts de l'ASR ont augmenté de +20.1 %, passant de CHF 22.296 millions à CHF 26.784 millions. À première vue, on pourrait craindre un dérapage des dépenses. En réalité, cette hausse s'explique avant tout par des facteurs structurels :

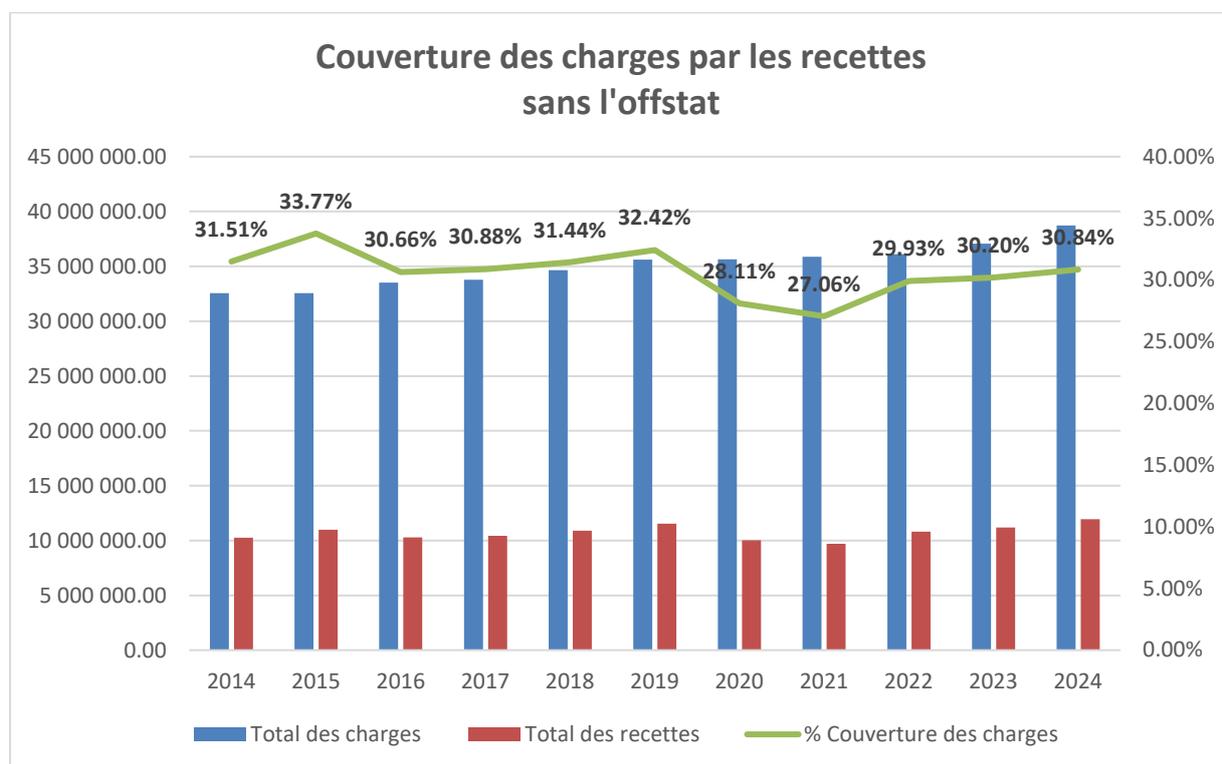
1. **La croissance démographique** : La population desservie par l'ASR a crû d'environ +7.8 % en dix ans. Plus d'habitants implique nécessairement davantage de besoins en matière de sécurité et d'intervention. En définitive, si l'on rapporte les coûts au nombre d'habitants, la progression réelle n'est que d'environ +1 % par an (+10.24 % sur la période).
2. **L'inflation** : Sur la même décennie, l'indice général des prix à la consommation (IPC) a augmenté d'environ +6.4 %. Comme toute organisation, l'ASR subit les effets de la hausse du coût de la vie (salaires partiellement indexés, augmentation du prix des fournitures, des loyers, etc.).



Après prise en compte de ces deux paramètres, il reste un surplus d'environ 5 % de hausse sur dix ans. Celui-ci s'explique notamment par :

- L'amélioration de certaines conditions de travail propres au domaine de la sécurité publique (par exemple la valorisation du service de nuit et l'octroi d'indemnités spécifiques).
- L'adaptation de l'échelle salariale : même si certains collaborateurs partant à la retraite sont remplacés par du personnel en début d'échelle, la tendance générale reste à l'augmentation des échelons.

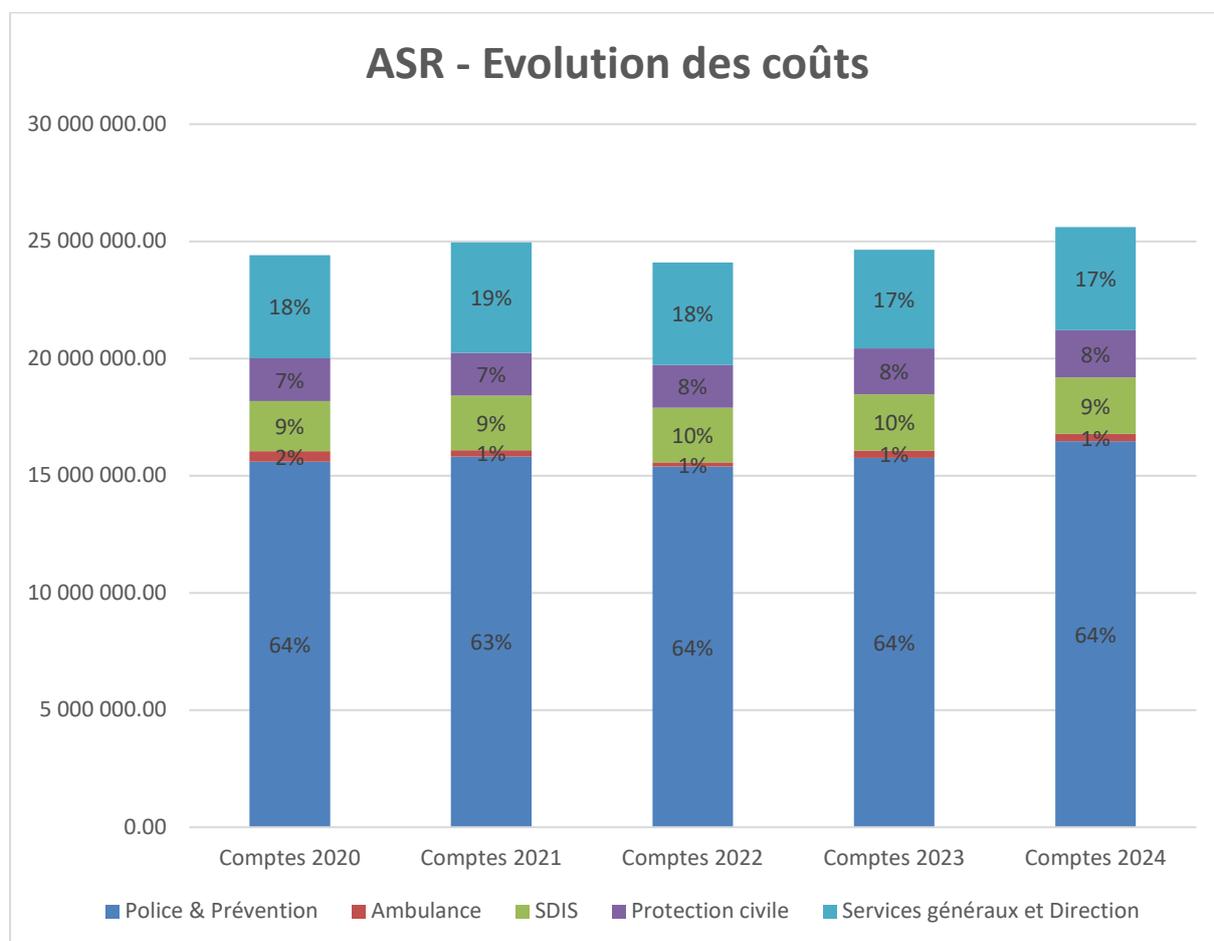
À noter également que les recettes externes de l'ASR (hors contributions communales et stationnement) ont progressé moins vite que les charges (+16.4 % contre +19.0 %), ce qui contribue d'autant plus à accroître la charge nette.



Consciente de cet écart, l'ASR s'efforce de renforcer ses recettes propres. Plusieurs leviers sont envisagés ou déjà en cours d'activation :

- La révision de certains tarifs de prestations (certains émoluments n'ayant pas été ajustés depuis une quinzaine d'années)
- L'optimisation et la diversification des activités facturables, ainsi que la recherche de subventions complémentaires auprès des partenaires cantonaux
- Des projets d'innovation technologique – tel que le projet SAT – destinés, à terme, à générer des revenus additionnels

5.2. Résultats spécifiques de l'exercice 2024



Services	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024
Police & Prévention	15'597'764.37	15'820'556.55	15'386'576.26	15'764'282.82	16'470'719.19
Ambulance	443'154.76	263'027.33	179'346.13	311'652.50	306'192.52
SDIS	2'138'646.08	2'336'030.75	2'336'892.43	2'400'459.39	2'413'041.67
Protection civile	1'004'397.68	1'085'031.25	1'851'162.01	1'872'410.86	2'014'524.97
Services généraux et Direction	5'223'759.33	5'446'959.74	4'343'825.49	4'290'839.88	4'407'549.36
TOTAL	24'407'722.22	24'951'605.62	24'097'802.32	24'639'645.45	25'612'027.71

Le graphique précédent illustre une augmentation des coûts de CHF 972'382 entre l'année 2024 et l'année 2023, une hausse qui reste bien inférieure à celle anticipée dans le budget, comme nous l'avons expliqué précédemment. La répartition est restée très constante, avec une part de 63.3% allouée au Service de police, similaire aux années précédentes, ainsi que des parts de 9.4% pour le SDIS et de 7.9% pour la PCi, 1.2% au Service d'ambulances, et 17.2% à la Direction et aux Services généraux.

Il est important de noter que les 1.2% alloués au Service d'ambulances représentent la part non couverte par la DGS, permettant ainsi d'offrir à notre personnel des conditions plus favorables que les normes standards. Par ailleurs, les Services généraux englobent des entités importantes telles que la Chancellerie, la Communication et Relations publiques, la Cellule juridique, l'Unité technique, logistique et informatique, l'Office du commerce et des manifestations, ainsi que l'Office de la mobilité. Ces services jouent un rôle essentiel dans le

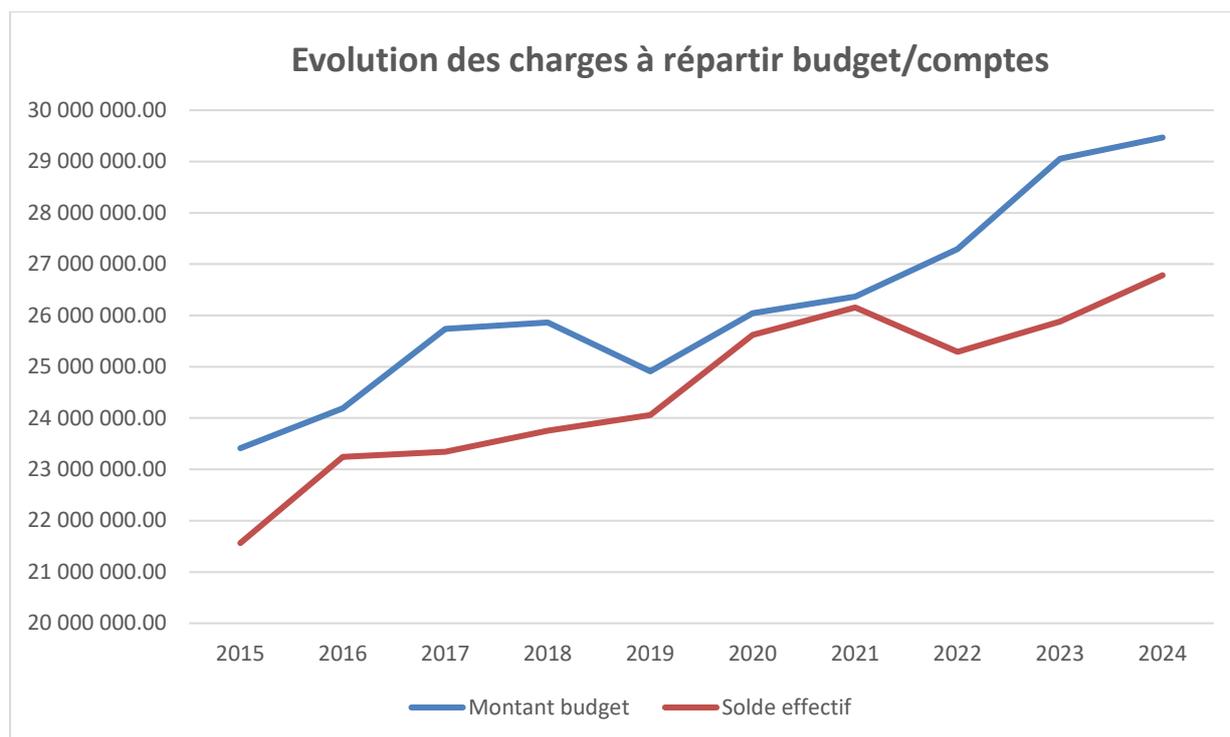
fonctionnement global de notre organisation et dans la prestation de services à la communauté.

6. Evolution de la charge totale à répartir (hors 610)

Pour l'exercice 2024, la charge nette à répartir entre les communes, après prise en compte de l'ensemble des recettes externes, s'établit à CHF 26.784 millions, contre CHF 25.880 millions en 2023, soit une augmentation de CHF 903'762 (+3.5%).

Cette hausse demeure contenue et s'explique principalement par des ajustements structurels déjà évoqués, notamment la hausse modérée des charges de fonctionnement (+3.7% sur l'ensemble de l'ASR). Cette augmentation correspond aux effets de l'indexation salariale, à et une légère augmentation des activités opérationnelles.

Le graphique présenté ci-dessous montre clairement l'évolution historique des écarts entre le budget voté et le solde effectif constaté en fin d'exercice depuis 2015. Il apparaît notamment que l'année 2023 avait constitué une exception marquée par un écart important entre le budget voté et les comptes effectivement réalisés. La hausse observée en 2024 reflète ainsi partiellement un rattrapage de cet écart, avec une meilleure adéquation entre les prévisions initiales et les résultats finaux.



7. Répartition de l'excédent de charges

La répartition en relation avec les comptes **600 à 608** est conforme au tableau ci-dessous :

Commune	Population au 31.12.22	Coeff.	Coût/hab. selon comptes 2024	Coût/hab. selon budget 2024	Coût/hab. selon comptes 2023

Blonay - Saint-Légier	12'340	6	272.53	307.34	267.90
Chardonne	3'243	3	136.26	153.67	133.95
Corseaux	2'339	3	136.26	153.67	133.95
Corsier	3'429	3	136.26	153.67	133.95
Jongny	1'918	3	136.26	153.67	133.95
Montreux	26'837	6	272.53	307.34	267.90
La Tour-de-Peilz	12'605	6	272.53	307.34	267.90
Vevey	20'155	6	272.53	307.34	267.90
Veytaux	997	2	90.84	102.45	89.30

Pour les tâches communes générales (comptes 600 à 608), la clé de répartition reste inchangée par rapport à 2023, basée sur un coefficient démographique attribué à chaque commune (coefficient 6 pour Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz et Blonay – St-Légier; coefficient 3 pour Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny; coefficient 2 pour Veytaux). Le coût par habitant constaté pour ces tâches de base se maintient à un niveau similaire à celui de l'exercice précédent. Par exemple, pour les communes à coefficient 6 (les plus peuplées), le coût net par habitant ressort autour de CHF 273 (contre CHF 268 par hab. en 2023 d'après les comptes, alors que le budget 2024 anticipait plus de CHF 307/hab sur ce groupe). De même, les communes de coefficient 3 supportent un coût d'environ CHF 136 par habitant, et Veytaux (coeff. 2) autour de CHF 91 par habitant, soit des montants proches par rapport à l'an dernier.

Les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey participent à la charge résiduelle de la Signalisation (609), au prorata du nombre d'habitants.

Les comptes des Offices du stationnement sont établis, comme prévu dans les Statuts de l'ASR, individuellement pour chacune des communes concernées. Pour Vevey, les revenus du parking Vieille-Ville (ex Panorama) (hormis les recettes des abonnements mensuels) sont intégrés, puisque la gestion de ce dernier est assurée par l'Office du stationnement.

Pour les Offices du stationnement, les charges de personnel sont imputées dans les comptes 610, puis réparties dans les comptes 610.01, 02 et 03, suivant les effectifs liés aux conventions. Elles sont comptabilisées en charges sous les comptes 3911 « *Imputations internes* » et en recettes au compte 610.4911. Cette opération neutre est pratiquée depuis l'exercice 2016.

Cette façon de procéder influence l'évolution des charges et des recettes. En effet, si l'imputation interne se neutralise en termes de comptabilité, la lisibilité des charges, comme des recettes totales, est majorée « artificiellement » du montant figurant au compte 610.4911, soit CHF 2'506'950.72. L'impact se limite exclusivement à cette lecture, puisqu'elle n'a aucun effet sur les projections liées au coût par habitant.

La charge du SDIS est répartie au franc par habitant des communes de l'Association. La charge de la Protection civile est répartie au franc par habitant des communes de l'Association et des communes de Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont.

Le tableau "Répartition par commune – comptes 2024", figurant en annexe au présent préavis, tient compte de ces principes de répartition ; le tableau ci-après en est extrait.

Répartition coût total Sécurité Riviera (600 à 66) :

Commune	Population au 31.12.22	Coût/hab. selon comptes 2024	Coût/hab. selon budget 2024	Coût/hab. selon comptes 2023
Blonay - Saint-Légier	12'340	323.98	364.03	318.70
Chardonne	3'243	187.72	210.36	184.75
Corseaux	2'339	187.72	210.36	184.75
Corsier	3'429	187.72	210.36	184.75
Jongny	1'918	187.72	210.36	184.75
Montreux	26'837	263.13	327.36	281.31
La Tour-de-Peilz	12'605	303.46	365.46	301.36
Vevey	20'155	130.50	246.97	140.61
Veytaux	997	142.30	159.14	140.10

Les revenus du stationnement des trois communes précitées contribuent significativement à la réduction de leurs coûts par habitant, en particulier au regard des résultats de cette année. Toutefois, il est utile de rappeler qu'une petite part des résultats n'est pas attribuée dans ces calculs aux communes ayant été intégrées comptablement dans l'office du stationnement de Vevey, à savoir Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corsier et Veytaux. Ces dernières bénéficient d'un montant de CHF 431'000 qui n'est pas comptabilisé en charge auprès de la commune de Vevey, mais inscrit dans le compte 610.02.3529.

8. Documents annexés au présent préavis

- Le document intitulé « **Sécurité Riviera comptes 2024** » présente la récapitulation de l'ensemble des comptes de charges et revenus enregistrés au cours de l'année
- Ce document est suivi par un second document « **commentaires sur les écarts** » qui fournit des commentaires détaillés sur les écarts observés par rapport aux prévisions budgétaires. ;
- Ces documents sont ensuite accompagnés d'un un résumé des « **charges par nature** », des « **revenus par nature** », des « **charges et revenus par cellule opérationnelle** » et de la « **répartition des charges nettes par commune** » ;
- La « **Balance des comptes** » fait également partie des documents fournis ;

- Enfin une copie du « **Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2024** » est jointe. Ce rapport, réalisé par un auditeur externe agréé, atteste de la fiabilité et de la régularité des comptes.

9. Conclusion

L'exercice 2024 de l'Association de communes Sécurité Riviera se clôt sur un bilan très positif. Les comptes affichent un résultat meilleur qu'attendu, permettant de redistribuer près de CHF 9.65 millions aux communes membres.

Ce résultat s'inscrit dans la continuité de l'année précédente, tout en démontrant une meilleure précision budgétaire sur les activités hors stationnement (les écarts hors 610 se sont resserrés par rapport à 2023). L'ASR a su maîtriser l'augmentation de ses charges tout en optimisant ses ressources propres, notamment grâce aux recettes issues des amendes d'ordre et de diverses prestations.

Grâce à cette gestion rigoureuse, la charge nette supportée par les communes est restée stable, voire en léger recul par rapport à 2023, alors que le budget initial anticipait une hausse. Chaque commune a ainsi bénéficié d'un reversement conséquent, réduisant d'autant sa contribution nette. Il convient de souligner que ces performances financières ont été réalisées sans compromettre la qualité ni l'étendue des prestations offertes par l'ASR.

La solidité financière dégagée en 2024 confirme les choix stratégiques des dernières années et valide le modèle de mutualisation des moyens au sein de l'ASR. Elle offre également aux communes une visibilité et une prévisibilité accrues quant aux charges de sécurité publique à intégrer dans leurs budgets, un atout dans le contexte actuel.

En conclusion, le Comité de direction constate que l'ASR dispose, au terme de cet exercice, des moyens financiers nécessaires pour poursuivre sa mission dans les meilleures conditions. Il remercie l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement et les communes membres pour la confiance accordée à cette plateforme sécuritaire intercommunale.

Par conséquent, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2025 du Comité de direction du 20 mars 2025 sur les comptes 2024 de l'Association de communes Sécurité Riviera ;

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2024, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 44'888'023.59, les revenus à CHF 25'067'352.10, pour une charge totale à répartir de CHF 19'820'671.10;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

